

# Formation de la Commission, Santé, Sécurité et Condition de Travail

- CSE -

## Durée

3 jours soit 21 heures  
Effectif inférieur à 300 salariés

## Effectif

1 à 8 participants

## Public

Membres du CSE moins de 300 salariés -  
Membres de la Commission santé  
sécurité et conditions de travail (CSSCT)  
moins de 300 salariés

## Pré-requis

Aucun

## Objectifs

S'approprier les règles de  
fonctionnement et les missions des  
membres des CSSCT moins de 300  
salariés  
Participer activement à la démarche de  
prévention de l'entreprise  
Gérer la transition entre anciennes et  
nouvelles instances

## Moyens pédagogiques

Exercices, films, exposés.  
Débats, cas pratiques et travail en  
groupe.

## Formateur

Personnel maîtrisant les méthodes  
pédagogiques, techniques et outils  
nécessaires aux formations.

## Programme

### Accueil, présentation du stage, tour de table

- ✓ La création du CSE
- ✓ Historique
- ✓ Composition et désignation
- ✓ Établissements concernés

### Les moyens du CSE

- ✓ Le crédit d'heure
- ✓ Les moyens juridiques
- ✓ Circulation et déplacement
- ✓ Recours à des compétences extérieures

### Postures des représentants du personnel

- ✓ Elus du personnel
- ✓ Délit d'entrave
- ✓ Les dates importantes
- ✓ La fusion des IRP et leurs conséquences
- ✓ Santé au travail
- ✓ Dimensionnement du CSE et du CHSCT
- ✓ Représentants du personnel et syndicats

### La prévention des risques et ses acteurs

- ✓ La prévention : définition des enjeux
- ✓ Les 3 niveaux de prévention
- ✓ L'employeur et ses obligations
- ✓ CHSCT CSE et commission SSCT
- ✓ Salariés et prévention
- ✓ CARSAT, CRAMIF, organismes de prévention □ Inspection du travail et médecine du travail

### Moyens du comité et fonctionnement du comité

- ✓ Moyens du comité et budget de fonctionnement
- ✓ Le règlement intérieur du comité
- ✓ Santé-sécurité : la formation des élus
- ✓ Crédit d'heures et circonstances exceptionnelles
- ✓ Le vote : l'outil décisif
- ✓ L'ordre du jour
- ✓ Les réunions préparatoires et plénières
- ✓ Procès-verbal (PV) et compte rendu de réunion

## Durée

3 jours soit 21 heures  
Effectif inférieur à 300 salariés

## Effectif

1 à 8 participants

## Public

Membres du CSE moins de 300 salariés -  
Membres de la Commission santé  
sécurité et conditions de travail (CSSCT)  
moins de 300 salariés

## Pré-requis

Aucun

## Objectifs

S'approprier les règles de  
fonctionnement et les missions des  
membres des CSSCT moins de 300  
salariés  
Participer activement à la démarche de  
prévention de l'entreprise  
Gérer la transition entre anciennes et  
nouvelles instances

## Moyens pédagogiques

Exercices, films, exposés.  
Débats, cas pratiques et travail en  
groupe.

## Formateur

Personnel maîtrisant les méthodes  
pédagogiques, techniques et outils  
nécessaires aux formations.

### La relation avec les salariés

- ✓ L'exigence légale de proximité avec les salariés
- ✓ Prérogatives du comité et libre expression des salariés
- ✓ L'obligation de discrétion des élus
- ✓ Les questionnaires « santé au travail »
- ✓ Faut-il participer aux groupes de travail de l'employeur ?
- ✓ La communication des élus : conseils pratiques

### L'information et consultation du comité

- ✓ Information : les obligations de l'employeur (BDES)
- ✓ Le document unique d'évaluation des risques (DUER)
- ✓ Rapport et programme annuel de prévention
- ✓ La veille documentaire
- ✓ La procédure d'information-consultation
- ✓ Les trois consultations récurrentes du comité
- ✓ Projets importants et autres consultations ponctuelles

### Outils, repères et pratiques de terrain

- ✓ La gestion du temps et des priorités
- ✓ Repères et outils pour analyser le travail
- ✓ Les inspections du comité
- ✓ Les enquêtes après accident du travail (AT)
- ✓ Les enquêtes pour risque grave
- ✓ Le danger grave et imminent (DGI)
- ✓ Les risques psychosociaux (RPS)

### Le recours à l'expert

- ✓ Les missions de l'expert en santé au travail
- ✓ Le choix de l'expert
- ✓ Les expertises « risque grave » et « projet important »
- ✓ Pas de délégation de pouvoir à l'expert

### Visite des lieux de travail

- ✓ Le but de cette visite en groupe est de mettre directement en pratique les méthodes d'identification des risques apprises et d'appréhender l'esprit des visites préparatoires aux réunions trimestrielles.

### Clôture de stage

- ✓ Bilan et actions à mettre en œuvre

## Evaluation :

Une attestation sera délivrée à chaque personne qui aura suivi la formation de façon active.